



AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC D'UN EMPLACEMENT PUBLIC RESERVE POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE RESTAURATION A EMPORTER

PLACE DE L'EGLISE A SAINT-LUNAIRE (35800)

1. Objet de l'avis d'appel à concurrence

La Ville de Saint-Lunaire lance le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner les candidatures les plus appropriées, dans le cadre d'une occupation temporaire du domaine public, pour l'exploitation d'un emplacement pour une activité de restauration rapide, place de l'Eglise. L'emplacement sera occupé par deux Food trucks différents le mardi et le jeudi soir. Il s'agira de vente à emporter uniquement, pour de la restauration rapide réalisée à base de produits bio ou produits locaux, de saison, respectant les circuits courts.

2. Lieu, jours et horaires d'occupation

Lieu : Place de l'église

Nombre d'emplacement : 1

Jours : Mardis (pizza). Jeudi (autre que pizza).

Horaires : de 18h à 22h.

Période : à partir du jeudi 02 juillet 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 avec possibilité de reconduction de l'autorisation par avenant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027.

L'exploitant s'engage, à l'exception de fortes intempéries ou de circonstances exceptionnelles, à assurer l'ouverture de son exploitation chaque semaine sans interruption (hors congés annuels).

Deux absences consécutives entraîneront la résiliation automatique de la convention, sans possibilité de dédommagement.

3. Redevance

L'autorisation de l'occupation du domaine public est soumise au paiement d'une redevance de :

- o 50€* la soirée
- o 10€* par soirée pour les fluides si besoin (eau, électricité)

** Tarifs prévisionnels à partir du 1^{er} juillet 2026.*

Règlement en deux périodes : juillet 2026 à septembre 2026 puis octobre 2026 à décembre 2026 auprès du trésor public après réception d'un avis des sommes à payer.

Pas de proratisation ni dégrèvement possible en cas d'indisponibilité du fait de l'exploitant.

Remboursement des frais de nettoyage de l'emplacement à la mairie si la propreté n'est pas respectée.

4. Conditions

L'exploitant devra respecter les règles générales suivantes :

- Exploitation au titre d'une activité principale et personnelle
- Présence tous les jours de la période (mardi ou jeudi du 02 juillet 2026 au 31 décembre 2026) hors vacances annuelles, intempéries ou circonstances exceptionnelles.
- Délai de prévenance de deux semaines en cas d'indisponibilité.
- Un point d'eau pourra être disponible à proximité et ainsi qu'un raccordement électrique.
- Aucune installation de table ou chaises : vente à emporter uniquement
- Emplacement exploité sans local de stockage
- Obligation d'installation d'un bac dégraisseur
- Pas de musique d'ambiance
- Proposition de paiement par carte bancaire sans montant minimum.
- Maintien de l'emplacement et de ses abords en parfait état de propreté – Tri sélectif imposé. En cas de non-respect de cette condition, après deux rappels, la commune se réserve le droit d'annuler l'autorisation d'occupation du domaine public sans délai. L'autorisation d'occupation du domaine communale est consentie à titre précaire et révocable. Ce n'est pas un bail commercial.
- Respect des horaires d'installation fixés dans l'autorisation (18h/22h).

5. Critère de choix

La sélection des candidats sera faite à partir des 3 critères suivants (note sur 100) :

- Qualité du projet proposé : **25 %** (aspect esthétique du food-truck).
- Qualité et originalité des prestations proposées : **50 %** (le candidat justifiera la provenance des produits utilisés : produits régionaux et locaux, circuits courts et fabrication artisanale. Objectif « zéro déchet »).
- Expérience et compétence dans le domaine, ainsi qu'au niveau des normes en matière d'hygiène et sécurité : **25 %**.

6. Composition du dossier

- Courrier de candidature motivé adressé à M. le Maire de Saint-Lunaire
- Projet d'installation sur l'emplacement : organisation de l'activité sur l'emprise
- Documents liés au véhicule : Photocopies Carte grise (mention VASP magasin ou VTSU), Assurance, Contrôle technique, Photos du véhicule intérieur et extérieur
- Carte des spécialités ou menus proposés
- Carte/Tarifs
- Documents liés à l'exploitant : extrait KBIS de moins de trois mois, éventuellement licence petite restauration selon boisson à la vente, justificatif d'identité du

demandeur, carte commerçant ambulant, assurance responsabilité civile professionnelle, permis de conduire.

- Tout justificatif, notamment expérience professionnelle, dans un domaine similaire
- Tout document jugé utile à la candidature.

7. Rétroplanning de l'appel à concurrence

- Date limite de réception des dossiers de candidatures : mercredi 10 juin 2026 à 12h00.
- Audition des candidats : le lundi 15 juin 2026.
- Sélection des candidats : le lundi 29 juin 2026
- Démarrage de l'activité : le jeudi 02 juillet 2026.

8. Renseignements

Renseignements administratifs :

Mme Anne-Sylvanie Marjot Lebeau

Directrice générale des services

02.99.46.09.02

dgs.mairie@saint-lunaire.fr

Renseignements techniques :

M. Etienne Renault

Responsable des services techniques

06.17.70.26.67

techniques.mairie@saint-lunaire.fr
